



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 463-19 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS 2019 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Massueville, qui s'est tenue le lundi 14 janvier 2019, les membres du Conseil ont adopté le règlement numéro 463-19 établissant les taux de taxes, les tarifs 2019 et les conditions de leur perception.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Massueville, situé au 246, rue Bonsecours à Massueville, durant les heures régulières d'ouvertures où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Massueville, ce 15^e jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-neuf.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre g.m.a.